



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 71825

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des étudiants en kinésithérapie sur la réforme de leurs études. Ils craignent que celle-ci ne constitue un recul considérable et une dévalorisation de leur profession. Il lui demande de quelle façon il compte les rassurer sur l'avenir de leur formation.

Texte de la réponse

Les voies d'accès aux études de kinésithérapie sont aujourd'hui hétérogènes : d'une part, le concours d'accès post-baccalauréat et, d'autre part, la première année de médecine. En outre, elles sont d'un contenu pédagogique très différent, de coûts notablement inéquitables et permettent d'accéder à deux statuts déséquilibrés, celui d'étudiant et celui d'élève. De plus, il est nécessaire de préciser le cadre réglementaire qui soutient les expérimentations permettant l'accès par la première année de médecine, dont certaines sont devenues caduques. Il a donc été décidé de prolonger ces expérimentations et de réunir l'ensemble des acteurs de la profession ainsi que les doyens des universités de médecine pour, d'une part, évaluer les différentes formes d'accès aux études de kinésithérapie et, d'autre part, faire des propositions pour mettre en place un mode d'accès à ces études, équitable, homogène et de qualité. Une première réunion, qui devra définir la méthode de travail, se tiendra au ministère dans le courant du mois de septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71825

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7531

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8812